

## Séance du conseil municipal du 29 juin 2021

**PRÉSENTS** : TORCK Chantal • PATENAT Sophie • LEFEVRE Nicolas • COLSON Sylvie • CAMUS Jacky • PONSOT Danièle • BELOVIC Claude • BORDE Aline • CLEON Yann (arrivé à 19h15 après les délibérations) • FAIVRE Michelle • GIBOUDEAUX Denis • GOUBY Maurice • GRAPPIN Céline • MARCHAL Christine • MICHEL Jean Marc • VILMONT Françoise

**ABSENTS EXCUSÉS** : FERRAROLI Noémie • BALAY Jean (pouvoir à Mme Colson Sylvie) • JACQUOT François (pouvoir à M. CLEON Yann)

**SECRÉTAIRE** : COLSON Sylvie

### COMPTE-RENDU

#### BAUX SUR LES PARCELLES COMMUNALES ZO 25 ET ZO 27 SUR LE TERRITOIRE DE CHAUSSIN ET ZT 001 ET ZT 005 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LONGWY-SUR-LE-DOUBS.

Vu l'article L. 2131-11 du CGCT : Madame PATENAT Sophie et Messieurs CAMUS Jacky et GIBOUDEAUX Denis, intéressés par l'affaire, ne prennent pas part au débat et quittent la salle.

Madame le Maire expose que suite au départ en retraite de Monsieur CAMUS Jacky (EARL DU FAUBOURG), il y a lieu de procéder à l'attribution de ces parcelles à un nouvel exploitant. Cinq candidats ont déposé des dossiers de demandes d'exploiter ces terrains auprès de la Préfecture du Jura.

Les parcelles sont attribuées à M. BON Dimitri, qui entre dans tous les critères de sélection.

Voté à l'unanimité

#### AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITIC (service informatique et technologies de l'information et de la communication) DU SIDEC.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les évolutions réglementaires concernant la protection des données, le SIDEC du Jura propose de mutualiser un délégué à la protection des données.

Voté à l'unanimité.

#### ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

En vue d'une simplification comptable, la nouvelle norme comptable sera celle de la nomenclature M57, appliquée à toutes les catégories de collectivités locales au plus tard le 1er janvier 2024. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Chaussein sera commune pilote. Il est demandé au Conseil Municipal de bien approuver le passage de la commune et de ses budgets annexes à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Voté à l'unanimité.

#### AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES DE CHAUSSIN

Vu la nécessité de pouvoir donner la possibilité de l'encaissement des dons faits à la commune (par chèque ou numéraire, ...), il convient de mettre en place un avenant afin d'élargir la compétence de cette régie de recettes.

Voté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS COMPLET (CNRACL) PAR UN TEMPS NON COMPLET**

Suite à la demande d'un agent pour diminuer son temps de travail hebdomadaire, le poste à temps complet (CNRACL) de 35 heures passe à un poste à temps non complet (IRCANTEC) de 26 heures 50 minutes.

Voté à l'unanimité

## **CHANGEMENT DE FILIERE D'UN AGENT AVEC CREATION D'UN POSTE D'ATSEM ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe**

Compte tenu de l'obtention du diplôme d'ATSEM par un agent suite à sa validation des acquis par l'expérience (VAE), compte tenu aussi de la nécessité d'avoir des ATSEM aux postes en lien avec la petite enfance, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et créer un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 26 heures 50 hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2021.

Voté à l'unanimité

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS**

La redevance annuelle d'occupation du domaine public communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité évolue chaque année. Pour l'année 2021 le montant de la RODP est de 215 €.

Voté à l'unanimité

## **RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL ET SON ANNEXE SIS 5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la consultation d'un maître d'œuvre pour mener à bien la rénovation du logement communal et d'un local annexe sis 5 Rue de l'Hôtel de Ville.

Le cabinet BatiConseil.SN domicilié a fait une proposition pour une mission partielle pour un montant de 1000€ pour un relevé d'état des lieux précis de l'existant, un avant-projet et une étude de faisabilité.

Voté à l'unanimité

## **CONVENTION ARATAL POUR L'ELEVATEUR**

Suite à l'installation dans le hall de la mairie d'un élévateur par la société ARATAL, il est indispensable de prendre un contrat d'entretien. La société ARATAL propose un contrat d'entretien comprenant 2 visites par an pour un montant annuel de 432.10 € HT révisable chaque année.

Voté à l'unanimité

## **SUBVENTIONS**

- Association des Parents d'élèves de Chaussin/Asnans-Beauvoisin : 1400 €
- Ecurie du Val d'Orain : 500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaussin : 500 €

Voté à l'unanimité

## VOIRIE

La livraison du tracteur est prévue pour la semaine 27.

Les travaux Route de Saint-Baraing/Route du Deschaux confiés à l'entreprise TP Bornier débuteront semaine 27.

Une pancarte d'entrée de village a disparu du côté du Lotissement Le Tastrot.

Le marquage au sol (passages piétons, lignes blanches ...) est prévu au mois d'août et sera réalisé par les employés communaux pour le centre de Chaussin.

## QUESTIONS DIVERSES

Une commerçante demande un emplacement pour stationner un camion pizza le long de la route départementale 468, vers l'ancien arrêt de bus. Ce lieu est accidentogène, et il y a déjà un commerçant similaire le jeudi. Nous allons lui rédiger une lettre de refus.

Une benne "déchets verts" est sollicitée afin de réduire les dépôts sauvages. Cela a déjà été proposé, mais compte tenu du nombre élevé d'incivilités sur la commune, le dépôt d'autres déchets est fort probable. Les services techniques se verraient obligés de trier cette benne avant enlèvement, ce qui est une perte de temps non négligeable.

Voie verte : une réflexion est menée conjointement avec les services du Département, l'Association Foncière de Chaussin et la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne. Le cheminement le long du Colruyt serait aménagé pour intégrer une partie véloroute, une partie circulation des véhicules à moteur (des véhicules agricoles circulent également) et une partie arborée avec un aménagement de parking ombragé. Un projet d'aménagement de la gare de Pleure est également au programme, la subvention intercommunale sera certainement répartie entre ces 2 projets.

**Ouverture de séance : 18H30**

**Clôture de séance : 19h40**

Le Maire,  
Chantal TORCK